

# الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية



## وزارة الصحة

DECISION N° ..... DU .....

PORTANT ALLOCATION DE LA SUBVENTION A L'ETABLISSEMENT

Le Directeur ....., responsable de la fonction financière;

- Vu la loi organique n° 18 -15 du 2 septembre 2018, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;
- Vu la loi n°.....du.....portant loi de finances pour .....
- Vu le décret exécutif n° 20-354 du 30 novembre 2020, déterminant les éléments constitutifs des classifications des charges budgétaires de l'Etat ;
- Vu le décret exécutif n° 20-404 du 29 décembre 2020, fixant les modalités de gestion et de délégation de crédits ;
- Vu le décret présidentiel n°.....du.....portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu le décret exécutif n°11-379 du 21 novembre 2011, fixant les attributions du Ministre de la santé, de la population et de la réforme hospitalière.
- Vu le décret exécutif n°.....du....., portant répartition des autorisation des engagements et des crédits de paiement ouverts au titre au budget de l'Etat , par la loi de finances pour .....mis à la disposition du ministre de la santé ;
- Vu l'arrêté n° ..... du ..... portant désignation du responsable de la fonction financière et des responsables des programmes ;
- Vu la circulaire n° 6111 du 17 août 2022 relative à l'allocation des crédits budgétaires aux établissements publics à caractère administratif et les établissements publics assimilés ;
- Vu la Circulaire n° 8158 du 02 novembre 2022 relative aux aspects budgétaires liés aux budgets des établissements publics à caractère administratif et des établissements publics assimilés ;
- Vu la Circulaire n°...../DGB/n°.....DGTGCOFE du..... relative aux modalités particulières afférentes à la gestion des crédits budgétaires des établissements publics de santé.

**Décide :**

**Article 1<sup>ER</sup>** - La présente décision a pour objet d'allouer une subvention de l'Etat à l'établissement ....., au titre de l'exercice budgétaire .....

**Art. 2.** – Au titre du programme ..... Et de l'action ....., une subvention d'un montant de .....DA en AE et ..... DA en CP est allouée.

Cette subvention est répartie par titre comme suit :

Titres	AE	CP
T1 : Dépenses de personnel	.....	.....
T2 : Dépenses de fonctionnement des services	.....	.....
T3 : Dépenses d'investissement	.....	.....
T4 : Dépenses de transferts	.....	.....
Total Général	.....	.....

**Art. 3.** – Au titre du programme ..... Et de l'action ....., une subvention d'un montant de .....DA en AE et ..... DA en CP est allouée.

Cette subvention est répartie par titre comme suit :

Titres	AE	CP
T1 : Dépenses de personnel	.....	.....
T2 : Dépenses de fonctionnement des services	.....	.....
T3 : Dépenses d'investissement	.....	.....
T4 : Dépenses de transferts	.....	.....
<b>Total Général</b>	.....	.....

**Art. 4.** – Au titre du programme ..... Et de l'action ....., une subvention d'un montant de .....DA en AE et ..... DA en CP est allouée.

Cette subvention est répartie par titre comme suit :

Titres	AE	CP
T1 : Dépenses de personnel	.....	.....
T2 : Dépenses de fonctionnement des services	.....	.....
T3 : Dépenses d'investissement	.....	.....
T4 : Dépenses de transferts	.....	.....
<b>Total Général</b>	.....	.....

**Art. 5.** - la présente décision est publiée au Bulletin Officiel du ministère de la santé.

Fait à Alger, le ..... correspondant au .....

*Le responsable de la fonction financière*

